

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



16 janvier 2024

N° 20

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

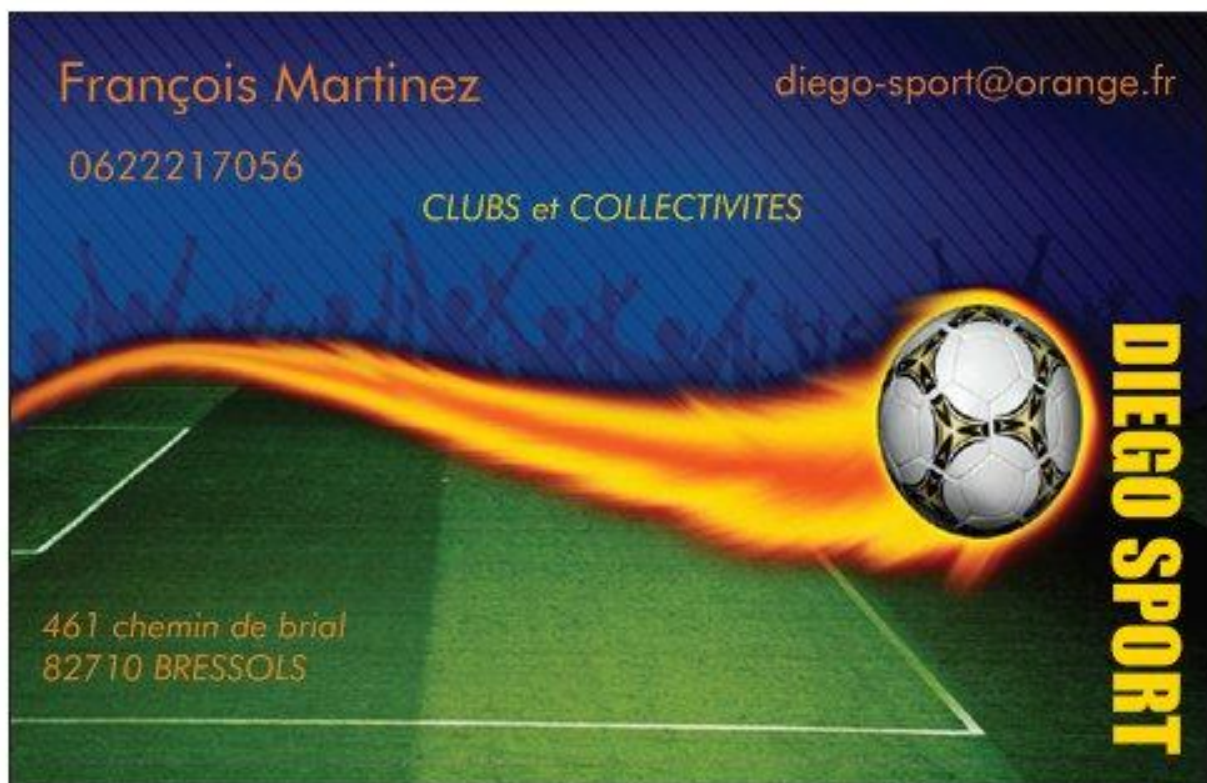
- Réunion de la Commission,
- Bonne année 2024,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 2,
- Sportivité semaine 2,
- Sanctions
- Litige,
- Calendrier prévisionnel,
- Nouveau terrain,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 4 à 6,
- Infos Coupe Delaune.



SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 15 janvier 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

BONNE ANNEE 2024

La commission remercie pour leurs vœux les équipes de : AS DRT, FORZA VIOLA FC, LABEGE INTER FC, FC POTO et ATHLETICO TOLOSA.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DEMANDE DE LICENCE**

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

③ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ **TARIFS**

☞ Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

⑤ **LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ **REDACTION FEUILLES DE MATCH**

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

7 CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

10 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

① ① PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de **rapport par courrier électronique** ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

① ④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ⑤ FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :

Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.

Avec le nouveau mode de fonctionnement mis en place par la Fédération pour les demandes de licences et après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 1) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 2) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 3) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

- 4) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (Amendes ou match perdu par club).



Depuis le 1^{er} décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon), et inscrire sur la FDM les nouveaux numéros de licence.

Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manquante !!!!

Concernant les "Cartons blancs" manquants ou incomplets (date de disqualifications donnée ci-dessous) le match sera donné perdant à l'équipe faisant participer le (les) joueur (s) concerné(s) et ceci est valable même pour les nouvelles équipes.



POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

(A régulariser impérativement avant date notée)

FREESCALE	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc du joueur HERISSON Aymeric (AZF F7) Autorisations du club F7 => OK Disqualification du joueur depuis le 08/01/2024
------------------	---



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée)

FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs ESPINEL Daniel, VINEL Fabien (Partizan Tolosa F7) & TOURNIER Damien (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 3 joueurs depuis le 04/12/2023
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur depuis le 04/12/2023



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	18/12 (1) - F7	-		22/01
ASC CNES	15/01 (1)	-		12/02
CHIPIRONS O.	18/12 (1) - F7	-		22/01
AS DRT	11/12 (2)	-	15/01 (2)	15/01
FREESCALE	18/12 (2) - F7	-		22/01
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
SHADOCKS DE SEILH	15/01 (2)	-		12/02
NIMBA OT	18/12 (3)	-		22/01
PASPORT	15/01 (2)	-		12/02
SB FC LAUNAGUET	15/01 (2)	-		12/02
ATHLETICO TOLOSA	03/01 (1)	-		29/01
TOULOUSE SA	15/01 (1)	-		12/02

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

RESULTATS

SEMAINE 2 DU 08/01/2024 AU 14/01/2024

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Premier tour

FC POTO	4	-	0	AJ SAINT-EXUPERY	
BLS 31 (Foot 7)	1	-	6	AS DRT	
CHU TOULOUSE FC	3	-	2	FC POTO (Foot 7)	
ATHLETICO TOLOSA A		Remis		FC CANTOU'LOUSAIN	
ALTRAN FOOT	3	-	1	IO TEAM	
FC BALEC	1	-	3	FORZA VIOLA FC	
SB FC LAUNAGUET	2	-	4	AS MATRA	

SHADOCKS SEILH	4	-	1	BELLA BARBARIANS (Foot 7)	
USEMA COLOMIERS	3	-	0	AS SAINT-LOUP-CAMMAS	F
PASPORT	3	-	0	FREESCALE	
ASFP LUSITANOS	1	-	2	LES VIEILLES CANAILLES	
INTERNAT FC		Remis		ATHLETICO TOLOSA A	
ASC CNES	4	-	0	SOPRA STERIA FOOT	
AS CNRS-CAES (Foot 7)	3	-	0	AS EVOTEC	
CHIPIRONS OL	3	-	0	AS MATRA 2	
MECAP FC	3	-	2	LABEGE INTER FC	
CONFLUENT LP	3	-	5	TOULOUSE SA	
VIOLA UNITED (Foot 7)	0	-	3	NIMBA OT	F
SAINT-ALBAN	6	-	1	ASCA	

Coupe de France Auguste Delaune : Cadrage Sud

FORZA VIOLA FC	2	-	1	CAPC (13)	
SAINT-ALBAN	2	-	5	FC GARLABAN (13)	
FC CANTOU'LOUSAIN	1	-	1	FC FIZIOS (13)	
Tirs au but	7	-	6		
DDFC (34)	0	-	3	PASPORT	F

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 51 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 2

SIX sorties temporaires, **NEUF** avertissements et **DEUX** exclusions (une directe et une pour double sanction) pour **DIX-HUIT** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre FC POTO / AJ SAINT EXUPERY du 12/01/2024 - Coupe de la Haute Garonne - Henri Crespin - 1^{er} Tour :

Pour "**ENERVEMENT** "

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ARBITRE** "

Soit **2 (deux)** sanctions au cours de la même rencontre (**ART 32 - §B - g**),

- **SORTIE TEMPORAIRE** -, puis

- **AVERTISSEMENT** -

Ce qui entraîne

- EXCLUSION -

APARICIO Jonathan , licence n° 0017542 (FC POTO)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement, décide :

Pour "*TACLE DANGEREUX*"

- AVERTISSEMENT -

Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 13/11/2023 (ART 32 - §B - f), ce qui entraîne :

- UN (1) match de suspension ferme,

Puis,

Pour "*PROPOS INJURIEUX OU GROSSIERS A ADVERSAIRE*"

- EXCLUSION -

(ART 32 - §D - e), ce qui entraîne :

CAROSSO Fabrice, licence n° 0372226, (AJ SAINT EXUPERY)

- DEUX (2) matchs de suspension ferme y compris l'automatique,
=> Soit au total, TROIS (3) matchs de suspension ferme à compter du 15/01/2024.

Rencontre CONFLUENT LP / TOULOUSE SA du 08/01/2024 - Coupe de la Haute Garonne - Henri Crespin - 1^{er} Tour :

Pour "*TACLE IRREGULIER*"

- AVERTISSEMENT -

Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 29/11/2023 (ART 32 - §B - f),

CLAUDE Paul, licence n° 0435978, (TOULOUSE SA)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 22/01/2024.

Pour "*TACLE DANGEREUX*"

- AVERTISSEMENT -

Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 25/09/2023 (ART 32 - §B - f),

DORIS Christophe, licence n° 0229362, (CONFLUENT LP)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 22/01/2024.

LITIGE

Rencontre MECAP FC / LABEGE INTER FC du 08/01/2024 - Coupe de la Haute Garonne - Henri Crespin - 1^{er} Tour :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (Art 31 - §E - 3), décide :

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 4 DU 22/01/2024 AU 26/01/2024

Division : Honneur – Journée 9 aller

ATHLETICO TOLOSA A AS DRT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion – Journée 9 aller

AS MATRA 2 AS EVOTEC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'Europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (terrain jusqu'en décembre)

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

SEMAINE 4 DU 22/01/2024 AU 26/01/2024

Division : Honneur - Journée 9 aller

AS DRT	ATHLETICO TOLOSA A	A définir		
SB FC LAUNAGUET	IO TEAM	Launaguet Hb	Lu 22/01	20h00
FC BALEC	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me 24/01	20h30
NIMBA OT	FREESCALE	Lardenne Synthé	Me 24/01	19h45
<u>Exempt</u> : INTERNAT FC				

Division : Promotion - Journée 9 aller

SOPRA STERIA FOOT	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 24/01	20h00
CHU TOULOUSE FC	CONFLUENT L.P.	Pinsaguel Hb	Lu 22/01	20h30
AS ST LOUP CAMMAS	VIEILLES CANAILLES	St Loup Cammas Hb	Je 25/01	20h15
AS MATRA 2	AS EVOTEC	Balma Latécoère Hb	Je 25/01	20h30
<u>Exempt</u> : ASCA				

Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 2

SHADOCKS DE SEILH	PASPORT	Seilh Synthé	Ve 26/01	20h45
ATHLETICO TOLOSA B	SAINT ALBAN	Sordelo Hb	Je 25/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 2 - Journée 2

FC CANTOU'LOUSAIN	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 25/01	20h15
AJ SAINT EXUPERY	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 25/01	21h00

Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 2

TOULOUSE SA	AGATE FC	Sordelo Hb	Me 24/01	19h45
ASC CNES	MECAP FC	Ramonville Hb	Ma 23/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 2

FC POTO	AS MATRA	Lardenne Synthé	Ve 26/01	20h00
USEMA COLOMIERS	LABEGE INTER FC	Capitany Synthé	Me 24/01	20h15

SEMAINE 5 DU 29/01/2024 AU 02/02/2024

Division : Honneur - Journée 10 retour

FC BALEC	FREESCALE	Sordelo Hb	Me 31/01	19h45
ASFP LUSITANOS	AS DRT	St Alban Coudon Hb	Me 31/01	20h30
SB FC LAUNAGUET	NIMBA OT	Launaguet Hb	Lu 29/01	20h00
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA A	Fenouillet Plage Hb	Lu 29/01	20h00
<u>Exempt</u> : IO TEAM				

Division : Promotion - Journée 10 retour

CHU TOULOUSE FC	SOPRA STERIA FOOT	A définir		
ASCA	CHIPIRONS OL	Beaupuy Hb	Me 31/01	20h15
AS ST LOUP CAMMAS	AS EVOTEC	St Loup Cammas Hb	Je 01/02	20h15
VIEILLES CANAILLES	CONFLUENT L.P.	Lardenne Synthé	Me 31/01	19h45
<u>Exempt</u> : AS MATRA 2				

Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 3

SHADOCKS DE SEILH	SAINT-ALBAN	Seilh Synthé	Ve 02/02	20h45
PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Je 01/02	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 2 - Journée 3

FORZA VIOLA FC	AJ SAINT EXUPERY	Stadium n°4 Synthé	Je 01/02	20h30
ALTRAN FOOT	FC CANTOU'LOUSAIN	Blagnac Baradels Syn	Je 01/02	21h00

Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 3

MECAP FC	TOULOUSE SA	Muret Auriol Synthé	Lu 29/01	20h00
AGATE FC	ASC CNES	Ramonville Hb	Ma 30/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 3

AS MATRA	LABEGE INTER FC	Balma Latécoère Hb	Je 01/02	20h30
FC POTO	USEMA COLOMIERS	Lardenne Synthé	Ve 02/02	20h00

SEMAINE 6 DU 05/02/2024 AU 09/02/2024**Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage**

AS CNRS-CAES (F7)	SHADOCKS DE SEILH	Blagnac Baradels Syn	Ma 06/02	20h45
USEMA COLOMIERS	CHU TOULOUSE FC	Capitany Synthé	Me 07/02	20h15
TOULOUSE SA	AGATE FC	Argoulets St	Je 08/02	19h45
ALTRAN FOOT	CHIPIRONS OL	Blagnac Baradels Syn	Je 08/02	21h00

Coupe de Printemps : Cadrage

AS EVOTEC	BELLA BARBARIANS(F7)	Lardenne Synthé	Me 07/02	19h45
AS ST-LOUP CAMMAS	FC POTO (F7)	St Loup Cammas Hb	Je 08/02	20h15
IO TEAM	AS MATRA 2	Sordelo Hb	Me 07/02	19h45

RATTRAPAGE**Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Premier tour**

ATHLETICO TOLOSA A	FC CANTOU'LOUSAIN	A définir		
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Fenouillet Plage Hb	Lu 05/02	20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 31/10/23)

AS MATRA	ASC CNES	Balma Latécoère Hb	Je 08/02	20h30
----------	----------	--------------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

ASFP LUSITANOS	NIMBA OT	St Alban Coudon Hb	Me 07/02	20h30
----------------	----------	--------------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 7 aller (remis du 14/12/23)

ASCA	CONFLUENT LP	Beaupuy Hb	Me 07/02	20h15
------	--------------	------------	----------	-------

MATCH DE LA SELECTION

SELECTION FSGT31	FC POTO	Sordelo Hb	Je 08/02	19h45
------------------	---------	------------	----------	-------

INFOS COUPE A.DELAUNE

Belle moisson pour nos équipes en Coupe de France Auguste Delaune. PASPORT, FC CANTOULOUSAIN et FORZA VIOLA FC se sont qualifiés pour les 1/16^{èmes} de finale de cette coupe.

SAINT-ALBAN n'a pas démérité car l'équipe n'a craquée que dans les dernières minutes de la partie.

Félicitations aux quatre équipes.

EQUIPES de SAINT-ALBAN et FC GARLABAN PROVENCE (13).



EQUIPES du FC CANTOU'LOUSAIN et FC FIZIOS (13).

